L'Association et son fonctionnement

Existe-t-il différents types d'associations?

Oui, la loi de 1901 en donne trois :

- » les associations non-déclarées.
- » les associations déclarées
- » les associations reconnues d'utilité publique Diverses lois ou réglementations ont reconnu des types d'associations qui répondent à certains critères, mais qui ont en commun de se déclarer comme des associations loi 1901 : associations d'assistance et de bienfaisance, associations de défense des consommateurs, associations cultuelles, congrégations, associations de chasse, association de parents d'élèves...

Les associations non déclarées

Rien n'oblige les dirigeant-es d'une association à procéder aux formalités de déclaration à la préfecture. Des associations non déclarées peuvent exister, on les nomme alors « associations de fait ». Cependant, l'association n'a pas de capacité juridique et agit sous la responsabilité personnelle de chacun de ses membres.

Les associations déclarées

C'est la structure la plus courante. Environ 60 000 associations se créent chaque année. Plus d'un million huit cent mille associations ont été déclarées en France depuis 1901. Il y en a un million en activité. Le simple fait de déclarer une association crée une personnalité morale et permet d'acquérir une capacité juridique (voir page précédente).

Les associations d'intérêt général

Cette reconnaissance par les services fiscaux permet aux associations de délivrer des reçus à leurs donateurs. Ces derniers peuvent alors bénéficier de réduction d'impôts.

Les associations reconnues d'utilité publique

La reconnaissance d'utilité publique s'obtient après une procédure assez longue et ne concerne que quelques « grandes associations » qui doivent faire preuve de leur capacité à remplir une mission d'intérêt général, sur une grande partie du territoire national. On en dénombre un peu plus de deux mille en France actuellement, essentiellement dans le domaine humanitaire et de solidarité.

Pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique l'association doit satisfaire cinq conditions :

- » être déclarée et publiée ;
- » être dotée de statuts contenant des dispositions obligatoires ;
- » être d'intérêt public ;
- » avoir une certaine importance (deux cents membres au moins des financements importants, équilibrés, sur fonds propres et d'origine majoritairement privée, de dimension nationale plutôt que locale);
- » avoir fonctionné pendant au moins trois ans.

Leur principal avantage est de pouvoir recevoir des legs.